



Angoulême, le 21 novembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RN 10 – aménagement de l'échangeur sud de Mansle : concertation publique du 25 novembre au 20 décembre 2019

- - - - -

Le projet d'aménagement de la partie ouest de l'échangeur sud de Mansle sur la RN 10 est inscrit au volet mobilité du contrat de plan Etat-région (CPER) 2015-2020, pour un montant de 4 millions d'euros.

Cet aménagement a vocation à améliorer la desserte locale depuis la RN10, en proposant une solution d'échange complète et plus adaptée, permettant notamment aux poids-lourds voulant rejoindre la zone d'activités du Moulin-à-Vent (commune de Maine-de-Boixe) de ne pas traverser les centres-bourgs de Mansle et Maine-de-Boixe.

L'étude de ce projet a conduit à quatre scénarios d'aménagement que l'État souhaite soumettre à concertation publique. La préfète de la Charente a fixé les dates et les modalités de cette concertation par arrêté préfectoral, le 30 octobre 2019.

La concertation est ouverte du 25 novembre au 20 décembre 2019. Durant cette période, usagers et riverains sont invités à prendre connaissance du dossier de concertation et à s'exprimer sur les quatre variantes proposées.

Une réunion publique, en présence des services de l'État, est prévue le lundi 2 décembre 2019 à 18 heures, à Maine-de-Boixe.

Le dossier de concertation présentant les enjeux du projet et les scénarios étudiés est consultable :

- dans les mairies de Mansle et Maine-de-Boixe ;
- sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine.

Les remarques formulées sur le dossier de concertation et le projet d'aménagement peuvent être adressées à la DREAL :

- par courriel : concertation-rn10-mansle.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr ;
- par courrier :

DREAL-NA
SDIT / DIRNB
2, rue Jules Ferry
33090 Bordeaux Cedex

Les services de l'État publieront un bilan à l'issue de la concertation et annonceront ensuite le scénario retenu pour la poursuite des études.